



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 12 Octobre 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Convocation :

7 Octobre 2020

Affichage convocation :

7 Octobre 2020

L'an deux mille vingt

Le douze Octobre

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : CARNEIRO Antonio ayant donné pouvoir à LEBOEUF Isabelle, ROTHAN Benoit ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 12 Octobre 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Convention « Mission de conseil en conduite d'opérations »
- Demande de subvention au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- Opposition au transfert automatique de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Renouvellement de la convention avec la SPL-XDemat
- Transfert de la compétence « eau potable » à Troyes Champagne Métropole
- Tarif de vente de pièges à chenilles processionnaires
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 12 Octobre 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Convocation :

7 Octobre 2020

Affichage convocation :

7 Octobre 2020

L'an deux mille vingt

Le douze Octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : CARNEIRO Antonio ayant donné pouvoir à LEBOEUF Isabelle, ROTHAN Benoit ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Renouvellement du contrat avec Ségilog – Ajout approuvé à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention « Mission de conseil en conduite d'opérations »

Monsieur le Maire annonce que suite à la Loi NOTRé, le Département de l'Aube s'appuyant sur sa compétence en matière de solidarité territoriale, a engagé une réflexion sur son rôle aux côtés des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, en vue de la création d'une mission de Conseil en phase pré-opérationnelle des projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement des dites collectivités locales.

Il explique que le Département dispose d'un service capable d'accompagner les communes en terme de conduite d'opérations, en phase pré-opérationnelle des projets d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADHERE au service de « Mission de conseil en conduite d'opérations » du Département ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe au nom de la commune, et tout document s'y rapportant.

Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de 4 logements au niveau de la Rue des Clausets à Rouilly-Saint-Loup pour un montant de 578 372 € HT.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de ces travaux à hauteur de 30 % du montant HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière

Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Monsieur le Maire explique qu'au même titre que la DETR, une subvention peut être demandée au titre de la DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour la construction des 4 logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le financement de ces travaux à hauteur de 20 % du montant HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'aide financière

Opposition au transfert automatique de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi pour l'accès au logement et urbanisme rénové (loi ALUR), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population se sont opposées en 2017 au transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Cette loi prévoit également que cette compétence revient à Troyes Champagne Métropole, de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

Monsieur le Maire précise cependant que, l'opposition à ce transfert automatique ne fait pas pour autant obstacle à un transfert volontaire ultérieur.

Entendu cela, il est proposé de refuser l'automatisme du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme au 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Madame Christine LACAILLE ne prend pas part au vote.

- S'OPPOSE à l'automatisme du transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération et à Monsieur le Préfet.

Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la SPL-Xdemat

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25/11/2014, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.
Pour rappel, la cotisation versée en 2020 est de 514.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- RENOUELLE la *convention de prestations intégrées avec la SPL-Xdemat pour une durée de 5 ans.*

Renouvellement du contrat avec Ségilog

Monsieur le Maire expose que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société Ségilog arrive à échéance le 15 Octobre 2020. Il en propose le renouvellement pour une durée de 3 ans, comme précédemment. Le fonctionnement donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RENOUELLE le contrat avec la Société Ségilog située rue de l'Eguillon 72400 – La Ferté Bernard, pour une durée de 3 ans, pour un coût annuel de « cession du droit d'utilisation » de 2 043 € HT, de « maintenance, formation » de 227 € HT ;
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de chaque année ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat.

Transfert de la compétence eau potable

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi NOTRe, la gestion de la compétence « Eau potable » a été automatiquement transférée à la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle également que l'exploitation du service communal fait l'objet d'un contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans qui prendra fin le 31 décembre 2022. Ce contrat a aussi été repris par Troyes Champagne Métropole à compter du 1^{er} janvier 2020. L'examen du compte administratif 2018 du budget annexe communal fait ressortir les informations suivantes :

- Le budget annexe est équilibré par des recettes propres provenant exclusivement de la vente d'eau potable aux usagers sans participation du budget principal.
- Le renouvellement des immobilisations est assuré par une dotation annuelle aux amortissements.
- Le résultat de clôture de l'exercice 2018 s'élève globalement à 61 424,48 €.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

– MET A DISPOSITION de Troyes Champagne Métropole les immobilisations suivantes :

Désignation	Valeur brute	Amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au 31/12/2019
203			
INSERTION APPEL OFFRE	10 870,93	8 696,76	2 174,17
FRAIS ETUDE CONTRAT AFFERMAGE	6 122,92	4 898,32	1 224,60
Total	16 993,85	13 595,08	3 398,77
211			
CHATEAU D'EAU D569 LES PLANTES	79,52	0,00	79,52
Total	79,52	0,00	79,52
212			
CHATEAU D'EAU D569 LES PLANTES	3 277,75	0,00	3 277,75
SECOND DEBITMETRE DE SECTORATION SUR LE RESEAU	4 070,00	814,00	3 256,00
DEBITMETRE RUE SAINT LOUP	13 927,35	0,00	13 927,35
Total	21 275,10	814,00	20 461,10
213			
RESERVOIR	39 209,89	23 035,74	16 174,15
CLOTURE RESERVOIR	866,85	442,80	424,05
APPAREILLAGE ELECTRIQUE	5 030,82	5 030,82	0,00
Total	45 107,56	28 509,36	16 598,20
2158			
CANALISATIONS	84 993,14	66 578,22	18 414,92
EXTENSION RESEAU	1 984,08	939,03	1 045,05
INTERCONNEXION RESEAU	98 630,20	48 506,15	50 124,05
EXT RESX RUE TEMPLE ET CLAUSETS	22 198,07	10 544,05	11 654,02
Total	207 805,49	126 567,45	81 238,04
	291 261,52	169 485,89	121 775,63

– MET A DISPOSITION de Troyes Champagne Métropole les participations suivantes :

Désignation	Valeur d'origine	Amortissements antérieurs	Valeur résiduelle
SUBVENTIONS	1278,11	937,26	340,85
SUBVENTIONS	4601,59	1893,91	2 707,68
TOTAL	5 879,70	2 831,17	3 048,53

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal présenté en annexe ;
- TRANSFERE le résultat de clôture de résultat de clôture d'un montant de 61 424,48 €.

Tarif de vente de pièges à chenilles processionnaires

Monsieur le Maire explique que la Commune s'est dotée de pièges à chenilles processionnaires. Ces pièges sont mis à disposition des habitants qui en auraient besoin contre une participation financière.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE le tarif de vente de ces pièges à 27 € TTC / piège.

Informations diverses

Voies cyclistes et piétonnes :

Monsieur le Maire rappelle les différents projets liés à l'aménagement de voies cyclistes et piétonnes au niveau de la Rue Saint Loup et de la Rue des Grèves.

Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement est de 5 % sur la Commune pour ce qui concerne les habitations et il précise que les abris de jardin en sont exonérés.

CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :

Monsieur le Maire énonce les différentes personnes retenues comme commissaires titulaires et suppléants au sein de la CCID. Il rappelle que ces personnes ont été désignées par les services des Impôts.

Commissions communales :

- Commission des fêtes

Madame GOGIEN Florence explique que les colis des aînés vont être commandés comme chaque année. Au total, il y aura 34 colis couple et 37 colis pour les personnes seules. Il pourrait être judicieux de privilégier des produits locaux pour les colis de l'année prochaine mais le coût pourrait être plus élevé. Le mode d'attribution de ces colis doit encore être réfléchi au vu de la situation sanitaire actuelle.

Elle annonce que la soirée Beaujolais est annulée tout comme la cérémonie des vœux du Maire.

La distribution des cadeaux pour le Noël des enfants est maintenue cependant, l'organisation du goûter est supprimée et le mode d'attribution des cadeaux doit lui aussi être revu.

Les membres de la commission ont réfléchi à l'achat d'un cadeau pour les enfants entrant en classe de 6^{ème}. L'idée retenue pour le moment est l'achat de calculatrices.

- Commission des jeunes

Monsieur ROGER Sylvain explique qu'une animation sera mise en place pour les jeunes de la Commune lors des vacances de la Toussaint. Il leur sera proposé de rénover l'abri bus situé sur la Rue des Grèves en y peignant des motifs en lien avec l'école. Deux séances auront lieu le lundi 19 Octobre et le Mardi 20 Octobre.

Comme chaque année, une journée à Nigloland sera offerte aux jeunes participants, en récompense.

La commission des jeunes remercie l'implication volontaire de Madame ANTOINE Dominique et de Madame MILLET Joane.

Monsieur ROGER rappelle également qu'un après-midi quizz et karaoké a été organisé le 31 Août pour les jeunes de la Commune.

11 jeunes ont participé à cette activité orchestrée par Monsieur DELLAL Marc, animateur, à qui le Conseil Municipal adresse tous ses plus sincères remerciements.

D'autres activités pourraient être organisées dans les mois à venir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire telles qu'un après-midi ping-pong ou encore une séance de « Nettoyons la nature ».

- SIVOS

Monsieur ROYER Mathieu énonce les différents points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Syndical du SIVOS.

Il explique notamment qu'une convention collective a été rédigée et approuvée afin de lister l'ensemble des droits et des obligations du personnel.

Il informe également qu'une mise à jour des tarifs de la cantine et de la garderie a été effectuée.

Réunions diverses :

Monsieur le Maire fait le point sur les différentes réunions auxquelles il a assisté durant ces dernières semaines.

Il a participé notamment à une réunion de présentation des différentes missions du Département auprès des collectivités, ou encore à une présentation des services de l'Etat organisée par la Préfecture.

Il explique aussi que la Loi Engagement et Proximité permet désormais aux conseillers municipaux de participer aux différentes commissions mises en place par Troyes Champagne Métropole.

Certains conseillers qui se sont portés volontaires vont ainsi prendre place au sein de différentes commissions. Monsieur le Maire proposera également à chacun des conseillers municipaux d'assister à une réunion du Conseil Communautaire au cours du mandat. Monsieur ROGER Sylvain, 1^{er} adjoint ira au prochain Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire informe qu'un entretien avec les gendarmes a eu lieu en présence de ses adjoints pour faire les présentations. Différents points ont été abordés comme la vitesse dans le village, les conflits de voisinage ou encore le brûlage à l'air libre.

Enfin, Monsieur ROGER Sylvain, 1^{er} adjoint explique qu'il a assisté à une réunion du SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube), durant laquelle Monsieur JUILLET Nicolas a été réélu Président du SDDEA. Il précise également que suite à cela, Monsieur BOICHUT Daniel a été élu Président du COPE de la Haute Seine.

Location de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire annonce que la salle des fêtes pouvait de nouveau être louée dans le respect strict d'un protocole sanitaire. Il informe qu'au vu de la situation sanitaire qui s'aggrave, il a été décidé de ne plus louer la salle jusqu'au 31/12/2020. L'Association Forme et Bien-Être n'a pas renouvelé sa réservation cette année cependant, la danse est toujours d'actualité avec Caroline RIO.

Ventes sur place :

Monsieur le Maire annonce que Monsieur COLLINET, Maraîcher de Rouilly-Saint-Loup est présent sur le parking de la salle des fêtes tous les jeudis soirs pour proposer ses légumes frais. L'EARL Huîtres Videau se joindra à lui dès jeudi prochain pour proposer ses produits aux habitants.

Elections sénatoriales :

Madame PERROT Evelyne a été réélue au poste de sénatrice.

Aménagement de jeux pour enfants :

Monsieur le Maire annonce que deux jeux à ressorts pour enfants vont être achetés et installés au niveau de la salle des fêtes. Des bancs ont été apposés à des endroits stratégiques de la Commune et des nouveaux vont être installés dans le cimetière et près de l'église.

Chats errants :

Monsieur le Maire explique que trois chats errants ont été signalés à la Mairie. Ils ont été capturés par la fourrière, qui a également procédé à leurs identifications. La Commune se retrouve donc propriétaires de trois chats.

Passerelle de la vélovoie :

La passerelle a été nettoyée par les services de Seine Grands Lacs.

Arrosage :

Monsieur le Maire remercie les conseillers qui ont apporté leur aide pour l'arrosage des plantations lors des 3 semaines de congés de l'employé communal.

Travaux de voirie :

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de curage de fossés et d'aplanissement des abords devaient avoir lieu à Rouillerot.

C'est l'entreprise Aube Terrassement qui vient de réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire remercie Sylvain ROGER, 1^{er} Adjoint pour son aide très précieuse avec le prêt d'une benne pour l'évacuation des terres.

Rouilly-Saint-Loup'Infos :

Monsieur le Maire remercie les conseillers qui ont pris le temps de relire le Rouilly-Saint-Loup'Infos envoyé par mail. Il a été modifié suite aux remarques et distribué aux habitants.

Radar :

Le radar pédagogique est en panne, l'employé communal va le démonter et le réparer.

Contravention :

La Mairie a reçu une contravention incohérente relevée avec le Jumpy de l'employé communal.

Cette contravention a été contestée, il s'agissait d'une erreur dans le numéro de la plaque d'immatriculation.

Excès de vitesses :

Le véhicule qui circulait à vive allure dans la commune et dont le chauffeur a été réprimandé, circule désormais dans le respect des limitations de vitesses.

Étanchéité de la Mairie :

L'employé communal a effectué des travaux afin d'améliorer l'étanchéité de la Mairie.

Séance levée à 22H41.